

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de la Somme
Arrondissement de Montdidier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2025

Délibération DCS 2025-16

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 17 juin 2025**

Date de convocation : **06/06/2025**
Heure de début de séance : **18h15**
Secrétaire de séance : **Mme Valérie Boitel**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes de Fresnoy-lès-Roye, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

PRESENTS :

Mmes et Mrs : Quentin Soilleux ; Michel Millon ; Valérie Boitel ; Roger Parzybut ; Bruno Lengrand ; Christian Carrette ; Françoise Casier-Tilliet ; Frédéric Carpentier ; Guillaume Barbier* ; Karine Verqueren ; Christelle Dupont* ; Emmanuel Alves Dos Santos ; Guy Messialle* ; Martine Caron ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Bruno Defever ; Marceau Morel ; Jackie Jullien ; Yves Vieil ; Raymond Nieto, Jean-Michel Cherault ; Cyrille Cleuet ; Aurore Ramu, Thomas Soufflet ; Alain Soufflet, Sébastien Rubigny ; Xavier Ribaucourt ; Frédéric Boquet ; Murielle Fimes ; Gauthier Nancelle ; Jean Obry ; Lydia Doinel ; Jean-Louis Grardel ; Brigitte Devismes ; Eymeric Bizet ; Jean-Pierre Cozette ; Jean-Luc Grimal* ; Jacky Massies ; Gilbert Demoen* ; Bruno Caron ; Christophe Dumont (*suppléant)

REPRESENTES :

Pouvoir de : Philippe Fagoo à Jean-Marie Carré, de Jean-Claude Gout à Jean-Michel Cherault

OBJET : RETROCESSION DU RESEAU DE FRESNIERES AU SIAEP DE GUERBIGNY

Le Président informe les membre de l'assemblée syndicale que la commune de Fresnières, adhérente du syndicat, a par délibération N°32/11/2024 du 14/11/2024

- Approuvé la rétrocession, à titre gratuit, au sein du patrimoine di SIAEP de Guerbigny du réseau d'eau potable « rue de Roye » en direction de Crapeaumesnil,
- Autorisé Monsieur le maire de Fresnières à signer l'acte authentique définitif à intervenir ainsi que tout acte nécessaire à l'aboutissement de cette rétrocession.

Le Président rappelle que l'ordonnateur (la commune de Fresnières) a transmis l'information au comptable de son secteur dans le cadre d'un certificat administratif auquel il a joint la décision autorisant l'apport et l'acte de transfert de propriété.

Le Président ajoute que l'ordonnateur (bénéficiaire = le syndicat) doit désormais transmettre l'information au comptable dans le cadre d'un certificat administratif auquel il joindra la décision acceptant l'apport et l'acte de transfert de propriété.

Les travaux ayant été réalisé sous la supervision des agents du syndicat, le SIAEP dispose d'ores et déjà d'une bonne connaissance du réseau.

Le Président propose d'accepter la rétrocession à titre gratuit, du réseau d'eau potable de Fresnières « rue de Roye » en direction de Crapeaumesnil,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée syndicale,

- Approuve la rétrocession, à titre gratuit, au sein du patrimoine di SIAEP de Guerbigny du réseau d'eau potable « rue de Roye » en direction de Crapeaumesnil,
- Autorise Monsieur le président à signer tout acte nécessaire à l'aboutissement de cette rétrocession.

Membres en exercice :	84	Votants :	46
Présents :	44	Pour :	46
Absents :	40	Contre :	00
Pouvoir :	02	Abstention :	00

Pour extrait conforme
 Le Président, Jean-Marie CARRE

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 18/06/2025 et transmission par voie dématérialisée le 18/06/2025. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.